

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

du marché de fournitures de cadenas pour les casiers de la patinoire Sonja-Henie de l'AccorHotels Arena

Article 1 – Définitions

Les termes et expressions commençant par une majuscule non définis dans le présent cahier des clauses techniques particulières (le « CCTP ») ont le sens qui leur est attribué dans le règlement de la consultation pour la passation du Marché (le « Marché ») de fournitures de cadenas pour les casiers de la patinoire Sonja-Henie de l'AccorHotels Arena (l'« AHA »), ainsi que dans le cahier des clauses administratives particulières (le « CCAP ») du Marché.

Article 2 - Objet

Marché de fournitures de cadenas pour les casiers de la patinoire Sonja-Henie de l'AccorHotels Arena. Les Produits fournis par le Titulaire sont uniquement des Produits neufs.

Article 3 – Actualisation de l'offre de Produits

En fonction de l'évolution de la gamme Produit du fabricant et/ou en cas de fin de vie d'une référence indiquée dans la proposition du Titulaire, ce dernier en informera le Pouvoir adjudicateur dans un délai d'un mois et proposera un Produit similaire soumis à validation par le Pouvoir adjudicateur.

Article 4 – Prestations

4.1. Passation de commande

Les Produits seront commandés au moyen de bons de commande émis par le Pouvoir Adjudicateur. Le Pouvoir Adjudicateur émettra ses commandes de préférence par e-mail.

Le Pouvoir Adjudicateur fournira pour chaque commande, un bon de commande associé.

Le Titulaire doit assurer :

- La réception et le traitement des bons de commande ;
- L'expédition et le transport des colis à l'adresse indiquée par le Titulaire ;
- L'assistance commerciale et le conseil par la mise à disposition d'un service clientèle.

4.2. Livraison

Après avoir vérifié que la totalité d'une commande soit bien en stock, le Titulaire précisera ses délais, son mode et ses coûts de livraison.

Il indiquera également dans son offre, le montant minimum de commande permettant d'obtenir un franco de port.

Le Titulaire s'engage à livrer tous les jours ouvrés du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00.

Le Titulaire doit être capable de livrer des articles en stock dans les 5 jours ouvrés suivant la validation de la commande.

Les Produits livrés par le Titulaire sont accompagnés d'un bon de livraison comportant les mentions suivantes :

- La date de livraison ;
- La désignation du service émetteur du bon de commande et son adresse ;
- La référence de la commande ;
- L'adresse de facturation ;
- La référence du marché ;
- L'identification du Titulaire ;
- L'adresse de livraison et le nom du destinataire ;
- La désignation du ou des produits livrés, ainsi que leur quantité ;
- Le nombre de colis.

Des opérations de contrôle sur les livraisons, seront effectuées par le responsable de la commande du Pouvoir adjudicateur afin de vérifier que celles-ci correspondent en tous points aux bons de commandes. Il ne pourra être réclamé aucune indemnisation par le Titulaire pour les Produits constatés non conformes par le responsable de la commande. Dans ce cas, les Produits devront être repris par le Titulaire, à ses frais.

4.3. Garanties

Dans le cadre de la garantie, le Titulaire doit être en mesure d'assurer la gestion du remplacement du Produit livré non conforme ou défectueux dans des délais à préciser par le Titulaire.

Le coût du service de renvoi est à la charge du Titulaire.

Le candidat précisera les garanties sur le Produit proposé.

Les Produits doivent être garantis pour une durée d'un an contre tout défaut de matière ou de fabrication à compter de leur date de livraison. Tout constat d'un vice apparent fera l'objet d'un signalement écrit auprès du Titulaire par lettre recommandée avec accusé réception. Le constat avéré d'un défaut du Produit donnera lieu à l'échange du Produit.

4.4 Spécifications Techniques requises

- Cadenas à clés ou à code ;
 - Corps en acier ou laiton ;
 - Anse en acier ;
- Dimensions de l'anse :
- diamètre minimum 5.2mm, max 8mm ;
 - largeur interne minimum 14mm ;
 - largeur externe minimum 24.4mm ;
 - hauteur interne minimum 16mm.
- * 1 000 variures minimum pour le cadenas à clés ;
 - * 999 combinaisons minimum pour le cadenas à code.

4.5 Quantité

- 6 000 à 12 000 cadenas par an.